□RP □AR AANGETEKENDE ZENDING I RECOMMANDÉ I EINSCHREIBESENDUNG

(12,05 *** (12,05 ****) E Envoi recommandé	Patrick lon but healow Comment	of Wohm. TT land	Part Hymn 18.2 Woluwe-Saint Lambert Woluwe	Buselles 1023 10. 2023	De IIHO+
	Man sicum	Comme	Huma	1 des	

Nom: THAYER
Prénom : Jean-François
Numéro national :Confidentiel
Adresse:76 avenue Edouard Speeckaert, 1200 Woluwe-Saint-Lambert
1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) <sup>1</sup>
MANDATS
Echevin de la politique du logement, Commune de Woluwe-Saint-Lambert
FONCTIONS
Travailleur indépendant en personne physique
TONGTIONS OF DUTTE
FONCTIONS DÉRIVÉES
Président de l'Agence Immobilière Sociale de Woluwe-Saint-Lambert (AIS WSL)  Administrateur et membre du Comité de Gstion de la SISP l'Habitation Moderne
Administrateur et membre du Comité de Gstion de la SISP I Habitation Moderne

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature <sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5 <sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2 <sup>4</sup>, accompagnées des fiches fiscales

MONTANTS
85.124,75
0 EUR
0 EUR
MONTANTS
Néant
Néant
Néant

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

- 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
- 2. d'un mandat exécutif ;
- 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
- 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
- 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
- d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération) AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ Master en histoire à finalité didactique UCLouvain- étudiant

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er 5</sup>, et les rémunérations <sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) <sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration <sup>8</sup>

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret	MONTANTS
Travailleur indépendant en personne physique	De 1.001 à 5.000 EUR
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
Master Histoire finalité didactique	0 EUR

Fait à Woluwe-Saint-Lambert	lele
Nombre d'annexes :1	
Signature	

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

pas de rémunérations ;

<sup>≔</sup>de 1 à 499 euros bruts par mois ;

de 500 à 1000 euros bruts par mois ;

<sup>-</sup> de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;

<sup>--</sup> de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

<sup>-</sup> plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

Γ	Rémunérations (281.10)	- Revenus	2022		28-02-2023
1.		ate de l'entre			
I -	Débiteur des revenus :				
	AC Woluwe-St-Lamb. 2 Paul Hymanslaan SINT-LAMBRECHT				
	1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT 00000				
1	Numéro national: 800825-231-76				
L	N° d'entreprise (BCE): 0207.389.859				
4	Expediteur:		Bénéficiaire :		
	Commune de Woluwe-Saint-Lambert Avenue Paul Hymans 2		THAYER Jean-Francois		
	1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT 0207.389.859		Avenue Edouard Speeckaert 1200 Woluwe-Saint-Lamber		
L					
	Numéro national :				
H	Date de naissance : 03/06/1973 Lieu de naissance : UCCLE				
6.	RÉMUNÉRATIONS (autres que visées sous 10, 11a et 12a	ı)			
	a) Rémunérations:				85.124,75
	b) Avantages de toute nature : Nature :				
	c) Timbres fidélité :				
	d) Options sur actions				
	Montant (actions attribuées en 2022)				
	Montant (actions attribuées de 1999 à 2021)				
	Pourcentage(s): %				
	e)Allocations de chômage temporaire directement rembours	sées à l'ONI	EM:		
	A. TOTAL $(6a + 6b + 6c + 6d + 6e)$ :			250	85.124,75
7.	Revenus taxables distinctement				
	a) Pécule de vacances anticipé (autres que ceux visés sous 1	1b et 12b)	:	251	
	b) Arriérés (autres que visés sous 9b, 11c et 12c):			252	
	c) Indemnités de dédit (autres que visés sous 11d et 12d) et i	ndemnités	de reclassement :	308	
	d) Rémunération du mois de décembre (Autorité publique)				
	1° ordinaires (autres que visées sous 2°):			247	
8.	Timbres intempéries (travailleurs du secteur de la constructi	on CP 124)	):	271	
— 9.	Avantages non récurrents liés aux résultats			-	
	a) Avantages :			242	
	b) Arriérés :			243	
				243	
10.	Imposable au taux de 33%:				
	Travailleur occasionnel dans le secteur Horeca				
	Travailleur pensionné dans le secteur des soin				
_	Total (2.132+2.178):			263	
11.	Rémunérations obtenues par des sportifs dans le cadre de leu	ırs activités	sportives		
	a) Rémunérations :			273	
	b) Pécule de vacances anticipé:			274	
	c) Arriérés :			275	
	d) Indemnités de dédit :			276	

12	<ol> <li>Rémunérations obtenues par des arbitres formateurs, des entraîneurs et des accom</li> </ol>	s de compétitions sportives pour leurs prestations arbitrales, ou pa apagnateurs pour leur activité au profit de sportifs	r des	
	a) Rémunérations :		277	
	b) Pécule de vacances anticipé :		278	
	c) Arriérés :		279	
	d) Indemnités de dédit :		280	
13	3. PC Privé: Montant de l'intervention de l'	emnloveur ·	240	
$\vdash$	Intervention dans les frais de déplacement :	a) Transport public en commun : b) Transport collectif organisé Convention individuelle tenue à disposition : pas d'application c) Autre moyen de transport :	n	
L		Total:	254	
15	. Fonds d'Impulsion			
L	Prime du Fonds d'Impulsion pour la méd s'installer dans une zone « prioritaire » :	ecine générale obtenue par un médecin généraliste agréé pour	267	
16	. Retenues pour pensions complémentaires	S		
	a) Cotisations et primes normales :		285	
	b) Continuation individuelle d'un engager	ment de pension :	283	
	Caisse ou société :			
	c) Cotisations et primes de pension libre o	complémentaire pour les travailleurs salariés salariés :	387	
	Caisse:			
17	Rémunérations pour heures supplémenta	ires dans l'horeca qui entrent en ligne de compte pour l'exonératic	on:	
	a) auprès d'employeurs qui n'utilisent pas			
	1° Rémunération ordinaires :	•	335	
	Nombre d'heures :		336	
	2° Arriérés :		337	
	Nombre d'heures :		338	
	b) auprès d'employeurs qui utilisent le sys	tème de caisse enregistreuse		
	1° Rémunération ordinaires :		395	
	Nombre d'heures :		396	
	2° Arriérés : Nombre d'heures :		397	
18.	Heures supplémentaires qui donnent droit a) Nombre total d'heures supplémentaires		398	
	1)qui entrent en ligne de compte pour la l	•		
		uite jusqu' à 180 heures (Construction avec système		
	Total (2.118+2.176):		305	
	qui entrent en ligne de compte pour la lim	uite jusqu'à 360 heures :	317	
	b) Base de calcul du sursalaire relatif aux !	heures supplémentaires donnant droit à une réduction de		
	- 66,81% :		233	
	Nombre d'heures :			
	- 57,75% :		234	
	Nombre d'heures :			

19	<ul> <li>Rémunérations qui entrent en ligne de compte pour l'exonération pour les heures supplémentaires volontai heures supplémentaires nettes dans le secteur public</li> </ul>	res ou	
	Heures supplémentaires volontaires prestées en 2022 dans le cadre de la relance		
	Rémunérations :	378	
2)	Heures supplémentaires prestées et payées en 2022 :	379	
	Heures supplémentaires volontaires prestées en 2021 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et dans le cadre de la relance ou des heures supplémentaires nettes prestées en 2021 dans le secteur publication.	ou	
	Rémunération		
	pour heures supplémentaires prestées entre le 01.01.2021 et le 30.06.2021 inclus auprès d'emplé appartenant aux secteurs cruciaux ou dans le secteur public		
	pour heures supplémentaires prestées entre le 01.07.2021 et le 31.12.2021 dans le cadre de la re	lance	
	TOTAL:	310	
	Heures supplémentaires		
	prestées du 01.01.2021 au 30.06.2021 inclus auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruc ou dans le secteur public et payées en 2022		
	prestées du 01.07.2021 au 31.12.2021 inclus dans le cadre du plan de la relance et payées en 202	22	
	TOTAL:	311	
	Heures supplémentaires volontaires prestées en 2020 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 au d'employeurs appartenant aux secteurs critiques et/ou auprès d'employeurs appartenant aux secteurs cruciaux ou des heures supplémentaires nettes prestées en 2020 dans le secteur public	orès	
	rémunération :	306	
2)	heures supplémentaires prestées en 2020 mais payées en 2022 :	307	
20.	Précompte professionnel		
a)	basé sur les revenus reçus de l'employeur		32.649,12
b)	basé sur les revenus reçus d'une société étrangère liée à l'employeur		52.017,12
'	Total:	20.6	22.510.52
_	Total :	286	32.649,12
21.	Cotisation spéciale pour la Sécurité Sociale :	287	
22.	Personnel statutaire du secteur public qui n'est pas sous contrat de travail :	290	NON
23.	Bonus à l'emploi :	284	
24.	Renseignements divers		
	a) Déplacements par cycle ou par speed-pedelec : Km :		
	Indemnité totale :		
	b) Dépenses propres à l'employeur		
	- Indemnités forfaitaires sur base de normes sérieuses		
	- Indemnités forfaitaires en absence de normes sérieuses		
	- Indemnités sur base de justificatifs		
	- Mention : INDEMNITÉ DE MOBILITÉ montant total payé ou attribué (la partie taxable doit être ajoutée Total rémunérations)	au	
	c) Pourboires : - Code : 00 - Forfait Séc. Soc :		
	Pourboires: montant:		
	d) Travailleurs frontaliers : Nombre de jours de sortie de zone frontalière :		
	e) Revenus exonérés perçus en exécution d'un contrat de travail flexi-job :		
	f) Prime bénéficiaire :		
	g) Budget de mobilité: montant total :		
	h) Convention de premier emploi: supplément compensatoire :		3
	i) Pompier volontaire et agent volontaire de la Protection civile allocations payées :		
	j) Job d'étudiant		
	- montant total de toutes les rémunérations payées dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiant :		
	- rémunérations spécifiques payées en 2022 pour les prestations effectuées en 2022 et/ou des premier au troisième trimestre 2021 inclus et/ou pour des prestations effectuées pendant les deuxième et quatrième trimestres 2020 :		
	k) Prime Corona :		
		1	1

. Rémunération et autres avantages reçus d'une société étrangère liée à l'employeur	
Code 250	
1° Rémunération, pas mentionné dans 2°, 3°, 4°	
2° Actions	
3° Bonus, primes et options sur actions	
4° Avantages de toute nature	
Autres codes	
Code:	
Montant	
Non-résident employé comme travailleur saisonnier dans l'agriculture et l'horticulture soumis au précompte professionnel libératoire qui a fourni un certificat de résidence :	
Cadre ou chercheur étranger :	
Régime spécial d'imposition pour les contribuables impatriés	
Autres dépenses résultant directement de l'emploi en Belgique	
Rémunérations payées ou attribuées pour des prestations effectuées dans le cadre des activités d'association après le dépassement d'une limite horaire :	
cuments justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Adm nunérations et indemnités du bénéficiaire exonérées sous réserve de progressivité (option réservée à certaines orga	
	Code 250  1° Rémunération, pas mentionné dans 2°, 3°, 4°  2° Actions  3° Bonus, primes et options sur actions  4° Avantages de toute nature  Autres codes  Code:  Montant  Régime spécial d'imposition pour les contribuables impatriés  Dépenses répétitives  Autres dépenses résultant directement de l'emploi en Belgique  Rémunérations payées ou attribuées pour des prestations effectuées dans le cadre des activités d'association après le dépassement d'une limite horaire:  munérations recueillies en raison de l'activité exercée à bord d'un navire marchand par: cuments justificatifs pour l'exonération par convention du précompte professionnel tenus à la disposition de l'Adm